



MUNICIPALITE
DE BREITIGNY-SUR-MORRENS

1053 Bretigny, le 24 octobre 2016

PREAVIS N° 07/2016

**PREAVIS DE LA MUNICIPALITE DE BREITIGNY
AU
CONSEIL GENERAL**

**Augmentation des frais d'études nécessaires à la mise à l'enquête publique de
la nouvelle école**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Dans son préavis no 01/2015, la Municipalité s'est vu accorder un crédit de Fr. 200'000.- pour des études relatives à l'amiante et aux conditions géotechniques ainsi que pour différentes prestations d'ingénieurs.

Comme annoncé par M. Urs Lauper lors de notre dernier Conseil général du 8 juin 2016, le montant de ces études et prestations dépasse ceux estimés pour l'établissement du préavis 01/2015. Le coût final s'élève à Fr. 254'426.40, soit un dépassement arrondi à Fr. 55'000.-.

Ce dépassement s'explique principalement par une augmentation du coût de construction engendrant un coût supplémentaire des honoraires de l'architecte de l'ordre de Fr. 30'000.- et de l'ingénieur de l'ordre de Fr. 15'000.-, le reste du dépassement provenant de divers postes sous-estimés.

L'investissement total sera financé par un emprunt de Fr. 255'000.- et amorti sur 30 ans à l'image de l'amortissement de la nouvelle école en lieu et place d'un amortissement sur 3 ans tel que prévu initialement dans le préavis 01/2015.

Les charges supplémentaires sur le budget de fonctionnement seront pour l'amortissement de Fr. 8'500.- et pour les intérêts de Fr. 5'100.-.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal no 06/2016,
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

- 1) d'accorder à la Municipalité une augmentation de crédit de Fr. 55'000.- au crédit initial de Fr. 200'000. (déjà adopté par préavis 01/2015) portant ainsi le crédit pour les frais d'études préalables pour la construction de la nouvelle école à Fr. 255'000.-.

Ce crédit sera financé par un emprunt supplémentaire de Fr. 55'000.- amorti sur 30 ans. Les charges supplémentaires sur le budget de fonctionnement qui en découlent, seront de Fr. 1'835.- pour l'amortissement et de Fr. 1'100.- pour les intérêts.

- 2) De porter également à 30 ans en lieu et place de 5 ans, la durée d'amortissement du crédit initial de Fr. 200'000.- (préavis 01/2015). La diminution des charges sur le budget annuel sera de Fr. 33'335.- par rapport au montant voté.

Adopté en séance de Municipalité le 24 octobre 2016

Au nom de la Municipalité

Syndic

Secrétaire

M. MOOSER

L. BASTIDE